

lité en 1687, 1688, 1689, 1691 et 1692. Il signait plutôt Bourgonnière. (3)

Le gouverneur de Frontenac employa ensuite M. de la Bourgonnière de Hauteville comme secrétaire.

A son contrat de mariage reçu devant le notaire Genaple à Québec le 4 octobre 1696, il est désigné "secrétaire de haut et puissant seigneur messire Louis de Buade de Frontenac....." Dans son testament, fait deux ans plus tard, le 22 novembre 1698, le gouverneur de Frontenac nomme comme ses exécuteurs testamentaires les sieurs François Hazeur, marchand, et Charles de Monseignat, "son premier secrétaire." Donc, M. de la Bourgonnière de Hauteville était le second secrétaire du grand gouverneur.

M. de Frontenac, décédé le 28 novembre 1698, fut remplacé comme gouverneur de la Nouvelle-France par M. de Callières. Celui-ci accepta les services de M. de la Bourgonnière de Hauteville comme secrétaire.

En 1701, M. Le Roy de la Potherie, contrôleur de la marine, se plaignait au ministre de Pontchartrain du sieur Levrard, maître-canonnier à Québec. Il donnait un coup de dent en passant au secrétaire du gouverneur. C'est (Levrard) un petit maître, disait-il, qui est brigadier de M. de Callières et frère (beau-frère) d'Hauteville son secrétaire. Il ne sait ni A ni B dans son métier. Il n'y a pas moyen de lui faire la moindre chose pour ce qui regarde sa fonction, car si un commissaire veut toucher cette corde, il s'attire l'inimitié d'Hauteville qui a le secret de mettre mal tout le monde dans l'esprit de son maître. On n'est pas même bien aise de se faire donner des soufflets dans la salle des gardes ; ceci est encore une affaire qui n'est point de mon ministère."

MM. de Frontenac et de Callières étaient les amis et les protecteurs des Récollets. Tous deux demandèrent à être